

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1961 B 03637
Numéro SIREN : 612 036 376
Nom ou dénomination : LANCEL SOGEDI

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 122614



20211226142021

DATE DEPOT : 16/11/2021

N° DE DEPOT : 122614

N° GESTION : 1961B03637

N° SIREN : 612036376

DENOMINATION : LANCEL SOGEDI

ADRESSE : 48-50 rue Ampère 75017 Paris

MILLESIME : 2021

LANCEL SOGEDI

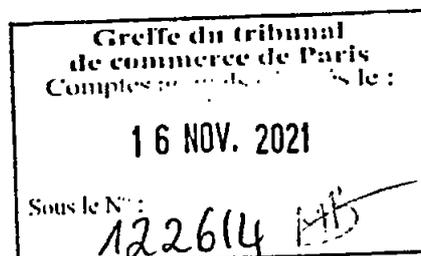
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 20.000.000 euros

Siège social : 48-50 Rue AMPERE

75017 PARIS

612 036 376 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021



L'an deux mille vingt-et-un et le 30 septembre à 11 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'administration, au siège de la Société.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration le 14 septembre 2021, conformément à l'article 24, 2°), al. 2 des statuts, tout actionnaire peut participer et voter à la présente assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification. Une visioconférence a, en conséquence été organisée.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée par voie postale recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 septembre 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La Société DELOITTE & ASSOCIES SA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, représentée par Madame Bénédicte SABADIE absente et excusée.

Ont été également régulièrement convoqués et sont présents et/ou participent par visioconférence :

Monsieur Roberto TROTTA représentant la société LANCEL INTERNATIONAL, actionnaire, participe à la réunion par visioconférence ;

Monsieur Stéphane PIETRAIN représentant le Comité social et économique, collègue agents de maîtrises et employés, participe à la réunion par visioconférence ;

Monsieur Philippe TURGY, représentant le Comité social et économique, collègue agents de maîtrises et employés, présent, désigné scrutateur.

Monsieur Giovanni BONATTI, Directeur Général, présent, préside la séance.

Est en outre présent Maître Pierre-Olivier GIRARD, avocat, qui assure le secrétariat de la séance.

Monsieur Jacques SCHOUMACHER, actionnaire, a voté par correspondance.

Mme Sylvie SCHOUMACHER, actionnaire, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Madame Christine SCHOUMACHER-PASELOUP, actionnaire, est absente.

Monsieur Gilles SCHOUMACHER, actionnaire, est absent.

Madame Karine TCHIKALOFF, représentant le Comité social et économique, collègue cadres, est absente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 19.999.394 actions sur 20.000.000 actions composant le capital, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocations adressées aux actionnaires ;
- La copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Les observations présentées par le Comité d'entreprise ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 et quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat ;
- Conventions réglementées ;
- Constatation que les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président fait donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes et des observations du Comité d'entreprise.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 lesquels font apparaître une perte de **- 7.905.258 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale constate que les comptes prennent en charge une somme de 1.987.122 euros, correspondant à des provisions et charges à payer non déductibles à hauteur de 1.965.876 euros, des amendes et pénalités à hauteur de 4.024 euros, ainsi que des amortissements excédentaires à hauteur de 13.980 euros et des taxes sur les voitures particulières à hauteur de 3.241 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour :	19.999. 394
Voix contre :	/
Abstention :	/

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 7.905.258 euros de la manière suivante :

Origine :	
Résultat de l'exercice	- 7.905.258 euros

Affectation :

Au Report à nouveau

0 euros

TOTAL

- 7.905.258 euros

- 7.905.258 euros

Du fait de l'affectation ci-dessus, le nouveau solde du compte de Report à nouveau est de **- 7.905.258 euros**.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes aux actionnaires au titre des trois (3) exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 19.999. 394

Voix contre : /

Abstention : /

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce telles que mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 19.999. 394

Voix contre : /

Abstention : /

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, constate que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 19.999. 394

Voix contre : /

Abstention : /

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

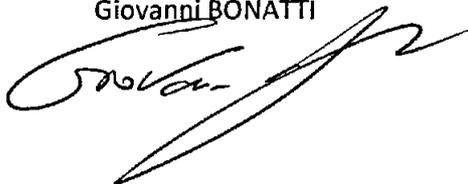
Voix pour :	19.999.394
Voix contre :	/
Abstention :	/

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

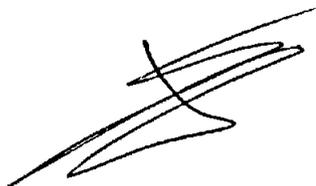
Le Président
Giovanni BONATTI



Le Secrétaire
Pierre-Olivier GIRARD



Le Scrutateur
Philippe TURGY



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

LANCEL SOGEDI

48-50, rue Ampère - 75017 PARIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Tél. 01.53.91.41.41 - Fax 01.53.91.40.40

Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A.

Adresse de l'entreprise 48 Rue ampère 75017 PARIS

Numéro SIRET* 6 1 2 0 3 6 3 7 6 0 0 4 5 9

SA au Capital de 20.000.000,00 Euros

RCS PARIS B 012 038 378

Néant

		Exercice clos le, N-1		N-1			
		31/03/2021		31/03/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 837 957	389 953	340 185
		Fonds commercial (1)	AII	AI	4 069 915	10 558 425	13 228 568
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	284 328	80 087	46 353
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 563 030	2 487 368	1 815 927
		Immobilisations en cours	AV	AW		588 857	603 349
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	561 000	738 882	1 299 882
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		1 066 326	1 040 923
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BII	BI		1 494 899	1 321 188	
TOTAL (II)		BJ	BK	35 316 231	17 404 799	19 696 378	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	7 051 712	11 909 269	10 604 880
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		167 223	22 501
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	163 167	5 820 107	4 776 001
		Autres créances (3)	BZ	CA		3 285 664	2 152 489
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG		15 919 548	21 976 583	
Comptes de régularisation	Cbarges constatées d'avance (3)*	CH	CI		3 164 181	3 149 175	
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 214 879	40 265 994	42 681 630	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			70 129	100 520	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	42 531 111	57 740 924	62 478 529	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		14 628 340	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA LANCEL SOGEDI S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : _____ 20 000 000 _)	DA	20 000 000	20 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK _____)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI _____)	DF	17 615 585	15 040 399	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ _____)	DG			
	Report à nouveau	DH		(21 268 197)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 905 258)	(11 156 616)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	29 710 327	2 615 585
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	336 590	248 404	
	Provisions pour charges	DQ	925 404	1 099 583	
	TOTAL (III)	DR	1 261 994	1 347 987	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI _____)	DV	4 961 189	40 204 015	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	226 677	220 322	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 521 351	13 798 493	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 236 219	3 073 608	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	641 286	921 933	
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	158 117	295 965	
	TOTAL (IV)	EC	26 744 842	58 514 339	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	23 759	617	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	57 740 924	62 478 529	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 469 583	17 671 917		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A.									
Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	37 397 258	FB	6 341 993	FC	43 739 251	46 805 938	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	2 230 352	FH	264 796	FI	2 495 148	2 613 715
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	39 627 611	FK	6 606 789	FL	46 234 400	49 419 653	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	17 999	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 476 364	6 443 178	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37 894	8 929	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	52 766 659	55 873 761
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17 876 700	18 388 294	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(37 590)	1 443 326	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	18 270	1 793	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 178 156	23 448 738	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	803 901	693 597	
	Salaires et traitements*					FY	7 858 698	11 454 755	
	Charges sociales (10)					FZ	3 866 889	5 340 247	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	3 711 996	3 738 534
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	77 068	171 128
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 691 557	1 820 882	
	Autres charges (12)					GE	1 625 936	1 640 241	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	57 671 586	68 141 540	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 904 926)	(12 267 778)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	25 403	25 786	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	25 405	25 786	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	561 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	372 523	413 854	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	933 523	413 854	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(908 117)	(388 068)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 813 044)	(12 655 846)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SA LANCEL SOGEDI S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	270 108	1 855 625		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 000 846	1 109		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 270 954	1 856 734		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	486 672	181 707		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HIF	2 876 496	175 796		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 363 168	357 504		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 092 213)	1 499 230		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	54 063 019	57 756 282		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	61 968 277	68 912 898		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	(7 905 258)	(11 156 616)		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IJY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	141 358	56 461	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IIP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III		250		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	25 403	25 786		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	362 666	404 603		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	175 065	92 024		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 496 058	1 532 307		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6				
Dont cotisations facultatives Madelin A7						
	obligatoires A9					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
joindre en annexe : (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
REGULARISATION ECOM COLIS PERDUS		57 199				
DOSSIER JASHANMAL SHARE OF LOSS 12/2018 A 03/2021		410 450				
REGULARISATION SUR LES SALAIRES		11 846				
DIVERS		3 151				
DOSSIER RICHEMONT/CEGID CLAIM				128 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		
REGULARISATION DOSSIERS FOURNISSEURS				141 122		
DIVERS				236		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA LANCEL SOGEDI S.A.

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations							
						Consécutives à une reévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3						
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	K0	20 434 215	KE	KF	222 036			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	305 328	KT	KU	59 087			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	18 402 840	KW	KX	290 194			
	Matériel de transport *					KY		KZ	LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	11 405 040	LC	LD	1 016 139			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	603 349	LI	LJ	433 539			
	Avances et acomptes					LK		LL	LM				
	TOTAL III					LN	30 716 559	LO	LP	1 798 962			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T			
Autres participations					8U	2 340 805	8V	8W	25 403				
Autres titres immobilisés					IP		IR	IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 321 188	IU	IV	323 366				
TOTAL IV					LQ	3 661 994	LR	LS	348 769				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	54 812 769	OII	OJ	2 369 767				
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste 1	par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO	D0	O7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 800 000	LW	17 856 251	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MII	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	364 416	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers					IU		MM	372 454	MN	18 320 580	MO
		Matériel de transport					IV		NP		MQ	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	691 362	MT	11 729 817	NU
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	448 031	NA	588 857	NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF			
TOTAL III					IY		NG	1 511 848	NH	31 003 672	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		NI7	OW		
	Autres participations					IO		OX		OY	2 366 208	OZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	20		
	Prêts et autres immobilisations financières					I1		2E	149 656	2F	1 494 899	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	149 656	NK	3 861 107	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	4 461 504	OL	52 721 031	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA LANCEL SOGEDI S.A.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A																	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN								
Autres immobilisations incorporables TOTAL II			PE	2 665 689	PF	172 267	PG		PH	2 837 957							
Terrains			PI		PJ		PK		PL								
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ								
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU								
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	258 974	QA	25 353	QB		QC	284 328							
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	11 856 941	QE	2 152 966	QF	327 831	QG	13 682 076							
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK								
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 465 083	QM	1 361 408	QN	659 489	QO	9 167 002								
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT									
TOTAL III			QU	20 580 999	QV	3 539 729	QW	987 320	QX	23 133 407							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	23 246 689	OP	3 711 996	OQ	987 320	OR	25 971 365							
CADRE B																	
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
DOTATIONS																	
REPRISES																	
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																	
Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I			M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incor- porables TOTAL II			N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains			Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage			T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III			X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV			NL					NM							NO		
Total général (I+II+III+IV)			NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)			NW		Total général non ventilé (NS+NT+NL)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																	
Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8								
Primes de remboursement des obligations						SP			SR								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA LANCEL SOGEDI S.A.

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4Y	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	LE	1 768 625	UF	6 301 299	
	- financières	LG	561 000	UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	1 066 326	UM	25 403	UN	1 040 923			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 494 899	UY	317 192	LW	1 177 707			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	34 097		34 097					
	Autres créances clients		LX	5 949 177		5 038 943		910 233			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		LY	2 200				2 200			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	36 419		36 419					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 257 418		1 054 995		202 422		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	766 117		368 812		397 305		
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 223 509		1 103 504		120 005			
	Charges constatées d'avance		VS	3 164 181		2 342 931		821 250			
	TOTAUX			VT	14 994 346	VU	10 322 299	VV	4 672 047		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 961 189		160 365		4 798 432		2 392		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 521 351		13 552 916		1 968 435				
Personnel et comptes rattachés		8C	1 193 242		972 846		219 167		1 228		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 897 828		2 446 105		451 723				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	669 403		669 403					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	475 745		430 084		41 661	4 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	641 286		79 745		561 541				
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L	158 117		158 117						
TOTAUX			VY	26 518 164	VZ	18 469 583	8 040 961	7 620			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34 998 588	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A. Néant Exercice N, clos le : 31032021

I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	13 980	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 241	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 965 876	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	4 024	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Interêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	155 729	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	2 142 851	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre II)						WU	2 882 488
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies X)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Creance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II				XII	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)				8 715 641	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		8 715 641	

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA LANCEL SOGEDI S.A.				Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 2 du CGI *				ZV	
Provisions pour risques et charges *				ZW	
PROVISION POUR ECART DE CONVERSION				8X	
				70 129	
PROVISION RETOUR DE MARCHANDISES ET COGS				8Z	
				232 088	
PROVISIONS LEFTOVERS				9B	
				9C	
				50 000	
Provisions pour dépréciation *					
PROVISION POUR DEPRECIATION DE STOCK				9D	
				9E	
				1 266 792	
PROVISION POUR DEPRECIATION STATISTIQUES DES CLIENTS				9F	
				9G	
				48 653	
PROVISION DEPRECIATION DROIT AU BAIL				9H	
				9J	
				1 020 142	
Charges à payer					
EFFORT CONSTRUCTION 1T21				9K	
				9L	
				8 499	
ORGANIC 1T21				9M	
				9N	
				25 363	
				9P	
				9R	
				9S	
				9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	
				YO	
				1 965 876	
				2 882 488	
				ligne W1	
				ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA LANCEL SOGEDI S.A.</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(21 268 197)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(11 156 616)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
	TOTAL I	OF	(32 424 813)		Autres répartitions	ZF	(32 424 813)						
				Report à nouveau	ZG								
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(32 424 813)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACIATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	3 102 028		3 153 817					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	7 893 150		9 203 731					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	58 943		287 799					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (bors rétrocessions)				SS	1 817 001		2 445 916					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	7 307 033		8 357 474					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	20 178 156		23 448 738					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	485 200		352 243					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	318 701		341 354					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	803 901		693 597					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	12 060 830		12 768 319					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	7 153 322		7 876 478					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				OB	8 111 200							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(8 715 641)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	6 1 2 0 3 6 3 7 6 0 0 4 5 9							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A.

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	DROIT AU BAIL 15042016	2 800 000			2 800 000
	2	MATERIEL DE BUREAUX 16071998	3 529	3 529		
	3	MOBILIER DE BUREAUX 31052011	5 506	4 504		1 001
	4	AAI BOUTIQUES 30012005	372 454	327 831		44 623
	5	MOBILIER BOUTIQUES 01042010	617 870	599 858		18 012
	6	MATERIEL STAND DIVERS 27072007	64 456	51 596		12 860
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑦			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	⑭	
I. Immobilisations*	1	(2 800 000)	(2 800 000)				
	2						
	3	(1 001)	(1 001)				
	4	(44 623)	(44 623)				
	5	(18 012)	(18 012)				
	6	(12 860)	(12 860)				
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ①			(2 876 496)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ②							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ③							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A.

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SA LANCEL SOGEDI S.A.</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01.04.2020		et clos le : 31.03.2021	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	277.00	
Dont apprentis	YF	32.00	
Dont handicapés	YG	6.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	46 234 400	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	175 065	
TOTAL I	OX	46 409 465	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	37 590	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	37 590	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	19 096 818	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	12 845 290	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 625 936	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	33 568 044	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	12 879 011
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	12 879 011	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	ILX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	IIR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant

EXERCICE CLOS LE

31032021

N° SIRET

6 1 2 0 3 6 3 7 6 0 0 4 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA LANCEL SOGEDI S.A.

ADRESSE (voie)

48 Rue ampère

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

999 182

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

LANCEL INTERNATIONAL SA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

99.99

Nb de parts ou actions

19 999 182

Adresse :

N°

2

Voie

VICOLO NASETTA

Code Postal

6900

Commune

LUGANO

Pays

CHE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévuc à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032021

N° SIRET 6 1 2 0 3 6 3 7 6 0 0 4 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA LANCEL SOGEDI S.A.

ADRESSE (voie) 48 Rue ampère

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique Dénomination LANCEL RUSSIA LLC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie FLOOR 1, ROOM 411B9

Code Postal 11528 Commune MOSCOW Pays RUS

Forme juridique Dénomination LANCEL ZHONGSHAN LEATHER GDS CY.LTD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie HONGJI ROAD, SHIQI DISTRICT

Code Postal 52840 Commune ZHONGSHAN CITY - GUANGDONG Pays CHN

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2021**

Exercice ouvert le	01042020	et clos le	31032021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SA LANCEL SOGEDI S.A.	
SIRET 6 1 2 0 3 6 3 7 6 0 0 4 5 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
48 Rue ampère	
75017 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01041999
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail de maroquinerie et d'	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	--	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	8 715 642
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15%
			PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies C*), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies C-I-2*), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Visueur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire (ECF):			
- du comptable :			
			Tél:
- du conseil :			
			Tél:
- du CGA ou du visueur conventionné :			
			Tél:
- N° d'agrément :			

Cegid Group

SA LANCEL SOGEDI S.A.

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)
			(f)
			(g)
			(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5 Indemnités forfaitaires 6 Remboursements		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 7 Indemnités forfaitaires 8 Remboursements	

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA LANCEL SOGEDI S.A.
612036376 IS1

Au titre de l'année N

31/03/2021

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	18 869

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LANCEL SOGEDI

Société anonyme

48-50 rue Ampère
75017 Paris

Conforme à l'original
LANCEL SOGEDI

48-50, rue Ampère - 75017 PARIS

Tél. 01.53.91.41.41 - Fax 01.53.91.40.40

SA au Capital de 20.000.000,00 Euros

RCS PARIS B 612 036 376



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société LANCEL SOGEDI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LANCEL SOGEDI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Deloitte.

Evaluation des immobilisations

Votre société apprécie la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles par le biais d'expertises indépendantes et d'un test de dépréciation des actifs tels que décrits en note III, c), i., ii. et iii. de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Stocks

Le paragraphe e), i. et ii., de la note « III. Principes comptables, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à la valorisation et à l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des Informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris – La Défense, le 15 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

Formulaire obligatoire (article 11 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 48 Rue ampère 75017 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 6 1 2 0 3 6 3 7 6 0 0 4 5 9

Néant

Exercice N clos le, N-1
31032021 31032020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	3 227 910	AG	2 837 957	389 953	340 185
		Fonds commercial (I) AH	14 628 340	AI	4 069 915	10 558 425	13 228 568
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
		Constructions AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	364 416	AS	284 328	80 087	48 353
		Autres immobilisations corporelles AT	30 050 398	AU	27 563 030	2 487 368	1 815 927
		Immobilisations en cours AV	588 857	AW		588 857	603 349
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	1 299 882	CV	561 000	738 882	1 299 882
		Créances rattachées à des participations BB	1 066 326	BC		1 066 326	1 040 923
Autres titres immobilisés BD			BE				
Prêts BF			BG				
Autres immobilisations financières* BH		1 494 899	BI		1 494 899	1 321 188	
TOTAL (II) BJ		52 721 031	BK	35 316 231	17 404 799	19 696 378	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
	Marchandises BT	18 960 981	BU	7 051 712	11 909 269	10 604 880	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	167 223	BW		167 223	22 501
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	5 983 274	BY	163 167	5 820 107	4 776 001
		Autres créances (3) BZ	3 285 664	CA		3 285 664	2 152 489
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD		CE			
Disponibilités CF		15 919 548	CG		15 919 548	21 976 583	
Charges constatées d'avance (3)* CH	3 164 181	CI		3 164 181	3 149 175		
TOTAL (III) CJ		47 480 874	CK	7 214 878	40 265 994	42 681 630	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN	70 129			70 129	100 520	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	100 272 035	IA	42 531 111	57 740 924	62 478 529	
Renvois : (I) Dont droit au bail : 14 628 340		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaires obligatoires (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA LANCEL SOGEDI S.A.		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000 000 ...)	DA	20 000 000	20 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	17 615 585	15 040 399		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH		(21 268 197)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 905 258)	(11 156 616)		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	29 710 327	2 615 585	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	336 590	248 404		
	Provisions pour charges	DQ	925 404	1 099 583		
	TOTAL (III)	DR	1 281 994	1 347 987		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 961 189	40 204 015		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	226 677	220 322		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 521 351	13 798 493		
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 236 219	3 073 608		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	641 286	921 933		
Autres dettes	EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	158 117	295 965		
	TOTAL (IV)	EC	26 744 842	58 514 339		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	23 759	617		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	57 740 924	62 478 529		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 469 583	17 671 917			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SA LANCEL SOGEDI S.A.				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommissaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	37 397 258	FB	6 341 993	FC	43 739 251	46 805 938	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	2 230 352	FH	264 796	FI	2 495 148	2 813 715
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	39 627 811	FK	6 606 789	FL	46 234 400	49 419 653	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	17 999	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 478 364	6 443 178	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37 894	8 929	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	52 766 659	55 873 761
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17 876 700	18 388 294	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(37 590)	1 443 326	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	18 270	1 793	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 178 156	23 448 738	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	803 901	693 597	
	Salaires et traitements*					FY	7 858 698	11 454 755	
	Charges sociales (10)					FZ	3 866 889	5 340 247	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	3 711 996	3 738 534		
			- dotations aux provisions*		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	77 068	171 128				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	1 691 557	1 820 882					
	Autres charges (12)	GE	1 625 938	1 640 241					
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	57 671 586	68 141 540	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 904 926)	(12 267 778)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	25 403	25 786	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	25 405	25 786	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	581 000		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	372 523	413 854	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	933 523	413 854	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(908 117)	(388 068)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 813 044)	(12 655 846)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA LANCEL SOGEDI S.A.		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 270 108	1 855 625	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 1 000 846	1 109	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 1 270 954	1 856 734	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 488 672	181 707	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 2 876 496	175 796	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 3 363 168	357 504	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (2 092 213)	1 499 230	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 54 063 019	57 756 282	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 61 968 277	68 912 898	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (7 905 258)	(11 156 616)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 141 358	56 461
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		250
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 25 403	25 786	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 362 666	404 603	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI 175 065	92 024	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 1 498 058	1 532 307		
(13) Dont primes et cotisations facultatives A6 obligatoires A9				
	complémentaires personnelles : Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
joindre en annexe) :				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REGULARISATION ECOM COLIS PERDUS		57 199		
DOSSIER JASHANMAL SHARE OF LOSS 12/2018 A 03/2021		410 450		
REGULARISATION SUR LES SALAIRES		11 846		
DIVERS		3 151		
DOSSIER RICHEMONT/CEGID CLAIM			128 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGULARISATION DOSSIERS FOURNISSEURS			141 122	
DIVERS			236	

Lancel Sogedi

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 mars 2021

I. Evénements marquants au cours de l'exercice

La forte propagation du Covid-19 a conduit le Gouvernement à maintenir les mesures de confinement général jusque mi-mai 2020. Certains de nos points de ventes ont pu rouvrir à partir du 11 mai 2020, date du 1^{ER} déconfinement, excepté ceux localisés dans les centres commerciaux comme La Défense, Parly 2, Carrousel du Louvre, Galerie Lafayette Haussmann, Printemps Haussmann autorisés fin mai ou début juin.

Le 23 octobre 2020, le Gouvernement décide, suite à une nouvelle propagation du Covid-19, un nouveau confinement ce qui engendre de nouveau la fermeture totale de tous nos points de ventes.

Tout à long de l'année fiscale, nos points de ventes ont subi les fermetures liées aux différentes mesures gouvernementales tel que le « couvre-feu » à 18 heures puis fermetures totales.

Une très grande majorité du personnel a été maintenu au chômage durant cette période, allant jusqu'à 285 salariés au mois d'avril. Le télétravail a été également fortement privilégié depuis mi-mars. La société a déposé immédiatement des demandes de remboursement d'aides liées au chômage partiel. Sur l'exercice fiscal 2020/2021 la société a reçu 1.731 K€ d'aides puis 574 K€ depuis avril 2021.

Un accord APLD, activité partielle longue durée a été conclu avec une mise en place à partir du 1^{er} janvier 2021. Le recours à ce dispositif spécifique au sein de l'entreprise pourra être renouvelé par période de six mois, un 1^{er} renouvellement a déjà eu lieu au 1^{er} juillet 2021. Il pourra être recouru à ce dispositif APLD sur une durée supérieure à vingt-quatre mois consécutifs ou non, s'écoulant sur une période de 3 ans.

Afin de réduire les coûts, des négociations ont été faites avec les bailleurs afin d'obtenir l'annulation, en tout ou partie, des loyers pour les mois de fermeture. Le montant total des réductions obtenues est de 1.016 K€ au 31/03/2021 formalisé par la signature de protocoles.

Par conseil d'Administration en date du 17 juillet 2020, il a été validé la création d'une succursale en Belgique afin de pouvoir ouvrir un point de ventes de type Outlet à Maasmechelen. L'ouverture a eu lieu à octobre 2020.

En novembre 2020 nous avons donné congé à la Société UN CROISETTE afin de sortir de la boutique de CANNES CROISETTE au 30 juin 2021.

En novembre, un protocole a été signé avec la SAS LE CARROUSEL DU LOUVRE annulant le protocole signé en décembre 2019 pour une sortie fin janvier 2021. Le bail est donc prolongé à fin janvier 2022 aux nouvelles conditions.

En décembre 2020, un protocole avec la société CBSP a été signé dans le cadre de la restitution de la boutique du MARAIS située 43 rue des Francs Bourgeois 75004 PARIS assortie d'une indemnité de 1.000.000 €, fermeture fin février 2021.

En décembre, nous avons signé un renouvellement de bail avec la SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DEFENSE à compter du 1^{ER} avril 2021 pour la boutique située dans le Centre Commercial des QUATRE TEMPS pour une durée de 10 ans.

En décembre 2020, nous avons signé un nouveau bail avec la société FONCIERE DE LUTECE, pour des bureaux d'une superficie totale d'environ 1.173 m2 sis 34 rue Pasquier – 75008 PARIS à compter de début novembre 2021. Le bail de notre siège social Rue Ampère- 75017 PARIS arrivant à échéance au 27 janvier 2022 nous avons donné congés au bailleur la CAVEC.

En décembre 2020, un contrat de licence avec la société GROSFLEY Lunettes S.A.S. a été signé pour la création, l'exploitation, la fabrication, la promotion, la distribution et la commercialisation de lunettes optiques et solaires ainsi que tous les éléments accessoires. La commercialisation est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2021.

En janvier 2021, nous avons signé avec la SCI OVERSWING un nouveau bail pour une boutique situé à BIARRITZ 1 avenue de la Reine Victoria pour une durée de 9 ans à compter 22 janvier 2021, ouverture le 1^{er} juillet 2021.

En mars 2021, nous avons signé un nouveau bail avec la SCI CLOMA pour une boutique située 74 rue d'Antibes à CANNES, durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2021 ouverture le 1^{er} juillet 2021.

En mars 2021, nous avons donné congé au bailleur pour la boutique de TOULOUSE à effet au 30 septembre 2021, une négociation est en cours pour un bail précaire d'un an.

II. Evénements postérieurs à la clôture

Le rattachement informatique auprès de Richemont se terminera au plus tard le 31 décembre 2021. Les différents projets, M3, CEGID, SIRH, infrastructure réseau ont été lancés.

En mai 2021, la boutique sise dans le centre commercial de CAP3000 a ouvert suivi en juin 2021 des corners GL Biarritz et GL Orléans et en juillet des GL Cannes.

En mai 2021, nous avons signé un nouveau bail d'une durée de 9 ans avec la société PATOU 93 pour une boutique rue Victor Hugo à compter du 1^{er} septembre 2021, ouverture prévue en novembre 2021.

En juin 2021, nous avons signé le renouvellement du bail de la boutique de BORDEAUX pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2020 ainsi que le renouvellement du bail de la boutique de MARSEILLE pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2020.

En juillet 2021, nous avons reçu du Printemps la confirmation de la fermeture définitive des magasins de Paris Italie le 30 novembre 2021 et Strasbourg le 30 décembre 2021.

III. Principes comptables, règles et méthodes comptables

a) Méthodes comptables

Les comptes sociaux de LANCEL-SOGEDI sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général) ainsi que l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

b) Continuité d'exploitation

Compte tenu des prêts apportés par LANCEL INTERNATIONAL suite à l'acquisition par PIQUADRO, la société dispose des ressources nécessaires pour assurer sa continuité d'exploitation.

La société a obtenu le soutien financier par l'entité consolidante PIQUADRO SPA, au capital de 1.000.000€, ayant son siège social Località Sassuriano, 246 – 40041 GAGGIO MONTANO (BO) Italie.

c) Immobilisations

i. Immobilisations incorporelles

Les concessions et droits similaires représentent les droits de marque et les logiciels acquis. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition à titre onéreux majoré des frais accessoires par nature. Les logiciels informatiques sont amortis suivant la méthode linéaire sur une période de 12 mois à 4 ans.

Les fonds commerciaux (droit au bail et fonds de commerce) sont évalués au coût historique mais ont fait l'objet d'une expertise indépendante, pour déterminer la valeur probable de marché de chacun des droits au bail et ont conduit à constater une dépréciation de 4.069.915 € au cours des exercices antérieurs. Aucune évaluation externe par un expert immobilier n'a été effectuée cette année et par conséquent l'évaluation est basée sur les rapports d'expertises précédents pour évaluer la valeur des fonds de commerce et droits au bail à la clôture FY21.

ii. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient et sont amorties, suivant la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilité. Les principaux taux utilisés sont les suivants :

	<u>Méthode et %</u>	<u>Nombre d'années</u>
Terrains	Non amortis	-
Construction	Linéaire 3% et 5%	20 à 33 ans 1/3
Matériel et outillage	Linéaire 10 à 50%	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 25% et 50%	2 et 4 ans
Installations générales, agencements aménagements	Linéaire 10 à 40%	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire 10 à 40%	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 6 ans

iii. Test de dépréciation des actifs

Au 31 mars 2018, les tests de dépréciation des actifs réalisés en utilisant la valeur d'utilité a conduit à constater une dépréciation des actifs corporels pour un montant total de 15.007 K€ afin de ramener la valeur nette comptable à zéro euros.

Compte tenu de la nouvelle stratégie du management, les acquisitions faites sur FY19 et sur FY20 ne sont pas dépréciées. Les actifs corporels dépréciés sur FY18 continueront à l'être à hauteur de leur VNC au 31 mars 2021.

d) Participations, autres titres immobilisés et autres immobilisations financières

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et autres immobilisations financières sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, apportés ou souscrits, à leur valeur probable de réalisation dans le cas où cette dernière serait inférieure au coût d'acquisition.

e) Stocks et en-cours

i. Valorisation

Les stocks sont valorisés selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Les prix de revient des stocks de matières, fournitures et produits achetés sont déterminés selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré et incluent également les frais accessoires d'achat. Le prix de revient des produits finis fabriqués est déterminé selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

ii. Dépréciation des stocks

Clôture mars 2019, suite au changement de stratégie en vue de repositionner les produits de la marque LANCEL, la méthode de dépréciation appliquée est basée sur la rotation du stock. Pour la clôture mars 2021, la méthode de dépréciation n'a pas changé et compte tenu des produits stockés, la dépréciation des stocks représente 38% de la valeur brute des stocks.

f) Créances et dettes en devises étrangères

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites à l'actif du bilan lorsqu'elles correspondent à une perte latente et au passif lorsqu'elles correspondent à un gain latent. Les gains latents n'interviennent pas dans la formation du résultat de l'exercice. Les pertes latentes non compensées par une couverture de change font l'objet d'une dépréciation pour risques. Des dépréciations sont constituées en fonction des pertes probables et des risques de non recouvrement.

g) Impôts différés

Les différences temporaires entre le résultat imposable fiscalement et le résultat comptable génèrent des éléments de fiscalité différée. Aucun élément de fiscalité différée n'est constaté dans les comptes.

h) Retraites et pensions

A leur départ en retraite, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable. La politique de la société est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice de paiement effectif de la dette.

i) Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités et exigibilités en devises sont converties en euro sur la base du dernier cours de change à la clôture. Les gains ou pertes sont compris dans le résultat de l'exercice.

j) Parties liées

Les transactions entre parties liées sont réalisées à des conditions normales de marchés.

k) Provisions réglementées et autres provisions

Le calcul des amortissements dérogatoires est la différence entre le montant cumulé des amortissements linéaires et celui des amortissements dégressifs. Les provisions pour risques et charges comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet et pour lesquels il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

IV. Informations sur le bilan et le compte de résultat

a) Immobilisations

Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations s'analysent de la façon suivante :

5 IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Formulaires obligatoires article 11 A de l'ordonnance du 12/11/63

Désignation de l'entreprise		SA LANCEL SOGEDI S.A.		Neant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Acquisitions		
				Cessions nettes à une immobilisation préexistante au cours de l'exercice ou réalisation d'une vente au liquidation		
				Acquisitions, créations, apports et variations de poste à poste		
INCOMP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	DI	DJ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	MJ	KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composant	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	KS	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OG	OH	OI
		Autres participations		OK	OL	OM
Autres titres immobilisés			ON	OO	OP	
Prêts et autres immobilisations financières			OQ	OR	OS	
TOTAL IV		OJ	OK	OL		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OC	OD	OE	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Détail des immobilisations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Évaluation nette * de l'ensemble des immobilisations par mise en équivalence	
				par variation de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service au cours d'une durée de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCOMP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IV	CO	DO	DI	DK	DL	DM
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LO	LI	LJ	LK	LM	LN
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	MD	ME
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	MG	MH
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS	MG	MH	MI	MJ	MK
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			II	MJ	MK	ML	MM	MM
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		IC	MM	MM	MM	MM	MM
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IT	MP	MQ	MR	MS	MS
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IV	MS	MT	MU	MV	MV
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX	MY	MY
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	NC	ND	ND
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	NG	NG	NG
	TOTAL III		IN	NG	NH	NI	NJ	NK	NK
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	OM	ON	OO	OO
		Autres participations		IO	OY	OY	OZ	OA	OA
Autres titres immobilisés			II	OB	OC	OD	OD	OD	
Prêts et autres immobilisations financières			IS	OF	OF	OG	OG	OG	
TOTAL IV		IN	NI	NJ	NK	NL	NL	NL	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			II	OK	OL	OM	OM	OM	

Les mouvements des amortissements cumulés des immobilisations s'analysent de la façon suivante

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Formulaire d'annexes n° 21 A
de l'annexe générale des comptes

Désignation de l'entreprise SA LANCEL SOGEDI S.A.							Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements alloués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements TOTAL I		CI		EL		IM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		FI	2 635 689	FI	172 267	PG		PI
Terrains		HI		PI		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PI		PE
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		FZ	258 974	QA	25 353	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales et agencements, aménagements divers	QD	11 858 941	QE	2 152 566	QF	327 831	QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 465 083	QM	1 361 408	QN	659 489	QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QI
	TOTAL III	QT	20 530 893	QU	3 539 729	QV	987 320	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I - II - III)		OR	23 248 689	OS	3 711 996	OQ	987 320	OR

CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et années	Colonne 2 Mode de préval	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et années	Colonne 5 Mode de préval	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M1	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P1	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Inst. géom. agenc. amén. des constr.	S4	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques, mat. et outillage ind.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géom. agenc. amén. des constr.	U1	U2	U3	U4	U5	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V4	V7	V8	V9	W1	W2	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W1	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X3	
Frais de participation de durée de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I- II- III- IV)	NY	SQ	SE	SS	ST	SE	SY	
Total général des valeurs (NY-N6-N8)			Total général des valeurs (SE-SE-SE)	NT		Total général des valeurs (NW-N7)	NZ	

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'emissions d'emprunts à court terme				ZP	ZI
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

C1000

Fonds commercial

Droits au bail	12 997 135 €
Fonds de commerce	<u>1 631 205 €</u>
Valeur brute au bilan	14 628 340 €
Dépréciations	(4 069 915) €
Valeur nette au bilan	10 558 425 €

b) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit au 31 mars 2021 :

Matières premières et autres approvisionnements	- €
Produits finis et marchandises	18 960 981 €
Stock brut	<u>18 960 981 €</u>
Dépréciations	(7 051 712) €
Stock net	<u>11 909 269 €</u>

La dépréciation des stocks sur FY21 a été diminuée par une reprise de 1,267 M€.

c) Créances

Les échéances des créances au 31 mars 2021 s'analysent de la façon suivante :

Créances	Montant brut	1 an au +	+ 1 an
Créances rattachées à des participations	1 066 326	25 403	1 040 923
Autres imm financières	1 494 899	285 526	1 209 373
Clients douteux	34 097	34 097	0
Autres créances	5 787 455	4 877 221	910 234
Personnel et comptes rattachés	2 200	0	2 200
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 420	36 420	0
Etat - TVA	1 257 418	1 054 995	202 423
Etat - Divers	766 117	368 812	397 305
Groupe & associés			
Débiteurs divers	1 223 510	1 103 504	120 005
Charges constatées d'avance	3 164 182	2 342 932	821 250
TOTAUX	14 832 624	10 128 911	4 703 713

Au 31 mars 2021 les créances représentées par des effets de commerce s'élèvent à 336 523 € (86 904 € au 31 mars 2020).

d) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	€	€
Stock emballages	-	-
Matières premières – Prod	8 915	-
Stock fournitures, imprimés, PLV	167 216	38 639
Voyages & déplacements	324	605
Publicité	55 580	56 248
Documents, cotisations	19 514	20 022
Maintenance, entretien	69 006	72 378
Locations mobilières	2 757 541	2 839 445
Locations matérielles	4 218	3 789
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 120	71 615
Assurances	43 601	22 294
Médecine du travail	7 947	3 726
Divers	<u>9 200</u>	<u>20 414</u>
	<u>3 164 182</u>	<u>3 149 175</u>

e) Produits constatés d'avance

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	€	€
Franchise loyer Ampère	158 117	295 965
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>158 117</u>	<u>295 965</u>

f) Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Les produits à recevoir rattachés aux postes de créances s'analysent de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Clients - Facture à établir	668 074	463 315
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	588 025	142 545
Etat, Produits à recevoir	397 305	397 305
Divers	<u>17 553</u>	<u>3 765</u>
Total	<u>1 670 957</u>	<u>1 006 930</u>

g) Capitaux Propres

Variation du capital social :

Capital	01/04/2020	Réduction	Augmentation	31/03/2021
Nombre de titres	20 000 000	-35 000 000	35 000 000	20 000 000
Nominal	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Valeur	20 000 000 €	-35 000 000 €	35 000 000 €	20 000 000 €

Lors de l'Assemblée Générale mixte du 21 décembre 2020, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 35 M€ par création de 35.000.000 nouvelles actions à 1 € suivi d'une réduction du capital social afin de compenser les pertes de l'exercice et augmenter le compte de réserve indisponible afin de le porter à 17.615.585 €.

Poste	01/04/2020	Affect. Rés N-1	Op.en K	Distribution de dividendes	Résultat N	31/03/2019
Capital social	20 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 000 €
Réserve légale	15 040 399 €	-15 040 399 €	17 615 585 €	0 €	0 €	17 615 585 €
Autres réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Report à nouveau créiteur	-21 268 197 €	3 883 783 €	17 384 414 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT (PERTE)	-11 156 616 €	11 156 616 €	0 €	0 €	-7 905 258 €	-7 905 258 €
Total	2 615 585 €	0 €	35 000 000 €	0 €	-7 905 258 €	29 710 327 €

h) Provisions et dépréciations

Les mouvements des provisions et dépréciations s'analysent de la façon suivante :

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DCFIP N° 2056 2021

Permis de distribution n° 17 A
de l'Etat général des comptes

Designation de l'entreprise		SA LANCEL SOGEDI S.A.				N°ant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Rapports de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstructions de bâtiments, usines et matériels *	JT	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	JV	TE	TF	TF		
	Amortissements des outillages	JX	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % *	DJ	D4	D5	D4		
	Provisions pour prêt de matériel (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	U	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	JY	TF	TQ	TR		
	TOTAL I	JZ	TS	TT	TT		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	70 129	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	4A		
	Provisions pour impôt (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros ententes et grands révisions	5O	5P	5Q	5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	1 191 865	
TOTAL II	5Z	6A	6B	6C	1 261 994		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations :	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	4 069 915
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	4 713 951
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L	
		- titres de participation	6M	6N	6O	6P	561 000
	- autres immobilisations financières (I) *	6Q	6R	6S	6T		
	Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X	7 051 712	
	Sur comptes clients	6Y	6Z	6AA	6AB	163 167	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6AC	6AD	6AE	6AF		
TOTAL III	6B	6C	6D	6E	16 559 746		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	17 821 740		
Dont dotations et reprises :	- d'exploration		7G	7H	7I		
	- financières		7J	7K	7L		
	- exceptionnelles		7M	7N	7O		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.						7P	

(I) à détailler sur feuille séparée selon l'année de consommation de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être mentionnées sur l'annexe des charges à payer de la production et prévues par l'article 38 II de l'article 11 du CGI

Pour les reprises de 1 907 407 € : reprises utilisées pour 1 606 669 € et non utilisées pour 300 738 €

i) Dettes

Les échéances des dettes au 31 mars 2021 s'analysent de la façon suivante :

Dettes	Montant brut	1 an au +	+ 1an & 5ans au +	+ 5 ans
Emp.dettes				
Emp.dettes financières	4 961 190	160 365	4 798 433	2 392
Fournisseurs et comptes rattachés	15 968 421	13 999 986	1 968 435	0
Personnel et comptes rattachés	1 193 242	972 847	219 167	1 228
Charges sociales	2 897 828	2 446 105	451 723	0
Impôts	0			
Etat - TVA	669 403	669 403		
Autres impôts	475 746	313 761	157 984	4 000
Dettes immo	641 287	79 745	561 542	
Groupe & associés	0			
Autres dettes	0			
Produits Constatés d'avance	158 117	158 117		
TOTAUX	26 965 234	18 800 330	8 157 284	7 620

Au 31 mars 2021, il n'y a pas de dettes représentées par des effets de commerce.

j) Charges à payer rattachées aux postes de dettes

Les charges à payer rattachées aux postes de dettes s'analysent de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	€	€
Dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés et fournisseurs d'immobilisations	3 489 655	4 146 968
Dettes fiscales et sociales :		
Personnel	1 185 928	1 305 342
Organismes sociaux	504 476	559 889
Etat	426 720	274 431
Autres dettes	-	-
Total	<u>5 606 779</u>	<u>6 286 630</u>

k) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose de la façon suivante :

Répartition (montants en €)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat Courant	-5 813 044	0	-5 813 044
Résultat Exceptionnel	-2 092 214	0	-2 092 214
Crédit d'impôt	0	0	0
RESULTAT COMPTABLE	-7 905 258	0	-7 905 258

Les créances et les dettes d'impôt différé ou d'impôt latent ne sont pas incluses dans les comptes.

l) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE a pour objet la reconstitution du fonds de roulement de l'entreprise et l'amélioration de sa compétitivité. Le taux appliqué était de 6% depuis le 1^{er} janvier 2018, à compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE est remplacé par une réduction de charges patronales. Actuellement nous avons un Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) à recevoir de 397.305 € au titre de l'année 2018.

m) Effectif de la société et membres des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à identifier celles de certains de leurs membres.

L'effectif moyen de la société employé pendant l'exercice est ventilé comme suit :

	<u>Nombre</u>
Cadres	73
Agents de maîtrise	50
Non cadres	<u>154</u>
	<u>277</u>
Effectif mis à disposition	-

n) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	€	€
Par marché géographique :		
France	43 739 252	43 706 984
Exportation	<u>2 495 148</u>	<u>5 712 669</u>
Total	<u>46 234 400</u>	<u>49 419 653</u>

o) Charges et produits exceptionnels

Au 31 mars 2021, le résultat exceptionnel se traduit par un produit exceptionnel de – 2 092 213 € dont les principaux éléments sont :

	Charges	Produits
	€	€
Indemnités diverses versées	474 825	
Indemnités diverses perçues		128 000
Valeur nette comptable des actifs	2 876 496	
Cession de droit au bail		1 000 000
Produits cessions d'actifs		846
Indemnités versées au personnel	11 846	
Diverses dettes + 5 ans et autres		144 108

p) Engagements hors bilan

(a) Contrats de location

Au 31 mars 2021, la société est liée par un nombre important de contrats de location non résiliables à court terme dont les loyers annuels s'élèvent à 7.242.278 €.

(b) Indemnité de départ à la retraite

Ainsi qu'il est indiqué à la note 1(g), le principe adopté par la société est de prendre en charge les indemnités de départ en retraite du personnel l'année du paiement effectif de ces indemnités et de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis chaque année par les membres du personnel.

Pour la clôture du 31 mars 2021, la société a fait appel à un actuaire externe pour le calcul de la provision. Sur la base des effectifs du personnel au 31 mars 2021 et en fonction des coefficients de mobilité probable estimés par tranche d'âge, on pouvait à la date du bilan évaluer à 1 626 956 € * le montant des engagements hors bilan de la société en matière d'indemnités de départ en retraite à verser.

* Hypothèses actuarielles : taux d'actualisation 0 9% (taux préconisé par DELOITTE), taux de charges à 46%.

(c) Effets escomptés non échus

Au 31 mars 2021, aucun effet n'a été escompté par la société

(d) Cautions

Au 31/03/2021 la banque BNP avait donné des garanties de paiement de loyers d'un montant de 73 205 €.

(e) Contrats de crédit-bail

Au 31 mars 2021, la société LANCEL-SOGEDI n'est plus liée par un contrat de crédit-bail.

(f) Crédits documentaires

Au 31 mars 2021, le montant des crédits documentaires ouverts à la BNP s'élevait à la somme de 43 546 €.

(g) Nantissement

Le 24 juin 2019, une convention de garantie sur espèces a été signée avec la BNP pour un montant de 1.000.000 €.

(h) Cautions fournisseurs

Au 31 mars 2021, le montant des cautions signées par Lancel auprès de ses fournisseurs de matières premières et composants : NEANT

q) Société consolidante :

Les comptes annuels de la société sont consolidés dans les comptes de PIQUADRO S.p.a., société au capital de 1.000.000 Euros, ayant son siège social Localita Sassuriano, 246 – 40041 GAGGIO MONTANO (BO) Italie immatriculée registre des entreprises de Bologne sous le numéro BO 02554531208.

LANCEL-SOGEDI est filiale à hauteur de 99,99% de LANCEL International SA, société anonyme de droit suisse, au capital de 15.090.000 Francs Suisse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de l'Etat de FRIBOURG sous le numéro CHE-113.391.199, dont le siège social est sis 10 , route des Biches – 1752 VILLARS-SUR-GLÂNE - SUISSE.

r) Tableau des filiales et participations :TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS au 31/03/2021

	Capital (a)	Réserves avant résultat de l'exercice (a)	Quote-part de capital détenu	Valeur Comptable des titres détenus Brute	Valeur Comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société (a)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (b)	Résultat net du dernier exercice (b)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (b)
	€	€	%	€	€	€	€	€	€	€
LANCEL RUSSIA LLC ULITSA LENINSKAYA SLOBODA, 19 FLOOR 1, ROOM 41T1B9 115280 MOSCOW RUSSIA	134		100,00%	134	134	1 000 000	-	525.678	-38.892	-
LANCEL ZHONGSHAN LEATHER GDS CY.LTD 308, 3/F, 6TH HONGTU STREET HONGJI ROAD, SHIQI DISTRICT SZ8400 ZHONGSHAN CITY - GUJIA CHINA	1.299.748		100,00%	1.299.748	738.748			1.340.183	-111.040	-

(a) Conversion ou taux clôture

(b) Conversion ou taux moyen

LANCEL SOGEDI

Société anonyme

48-50 rue Ampère
75017 Paris

Conforme à l'original
LANCEL SOGEDI

48-50, rue Ampère - 75017 PARIS

Tél. 01.53.91.41.41 - Fax 01.53.91.40.40

SA au Capital de 20.000.000,00 Euros

RCS PARIS B 612 036 376



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société LANCEL SOGEDI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Deloitte.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- *Convention conclue avec la société PIQUADRO SPA*
 - Personnes concernées :
 - Monsieur Marco PALMIERI : Président du Conseil d'administration de LANCEL SOGEDI et Président du Conseil d'administration et Administrateur Délégué de PIQUADRO SPA ;
 - Monsieur Robert TROTTA : Administrateur et Directeur Général Délégué de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de PIQUADRO SPA.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société PIQUADRO SPA un contrat de prestation de services de développement commercial « Service agreement » en date du 1^{er} juin 2020, à effet le même jour, pour une durée initiale devant se terminer le 31 mai 2021, renouvelable tacitement ensuite pour une durée d'une année. Ce contrat prévoit que la société LANCEL SOGEDI fournisse à la société PIQUADRO SPA des prestations diverses dont la mise à disposition d'espaces destinés à la réalisation d'un showroom au sein des locaux sis à Paris 9^{ème}, Place de l'Opéra et la gestion de celui-ci. Ces prestations ont donné lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, à une facturation par la société LANCEL SOGEDI à la société PIQUADRO SPA de la somme de 29.274 euros.

Le management a omis de soumettre la convention à la procédure d'autorisation.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- *Conventions conclues avec la société LANCEL INTERNATIONAL SA*
 - Personnes concernées :
 - Monsieur Marco PALMIERI : Président du Conseil d'administration de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA ;
 - Monsieur Giovanni BONATTI, Administrateur et Directeur général de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA ;
 - Monsieur Robert TROTTA : Administrateur et Directeur Général Délégué de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec LANCEL INTERNATIONAL SA en date du 12 juin 2018, à effet du même jour, un contrat de prêt par lequel a été octroyée à la société LANCEL SOGEDI la somme de 10.000.000 € pour une durée déterminée de deux années expirant le 12 juin 2020 à la fin de laquelle ladite somme est stipulée devoir être intégralement remboursée, outre intérêts calculés au taux égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale de deux ans. A l'échéance, aucun remboursement n'est intervenu du fait notamment des circonstances dues à la crise sanitaire. Considérant la nouvelle rédaction des dispositions de l'article L511-6-3bis du Code monétaire et financier modifié par ordonnance n°2019-698 du 3 juillet 2019 ayant porté à trois ans la durée maximale des prêts entre entreprises, les Parties sont convenues de proroger rétroactivement, pour un an, le prêt conclu le 12 juin 2018 par avenant en date du 16 décembre 2020. Ce prêt a été soldé par compensation de créance par la souscription par LANCEL INTERNATIONAL SA à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 décembre 2020 dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration le 18 février 2021.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec LANCEL INTERNATIONAL SA en date du 14 juin 2018, à effet du même jour, un contrat de prêt par lequel a été octroyé à la société LANCEL SOGEDI la somme de 30.200.000 € pour une durée déterminée de deux années expirant le 14 juin 2020 à la fin

de laquelle ladite somme est stipulée devoir être intégralement remboursée, outre intérêts calculés au taux égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale de deux ans. A l'échéance, aucun remboursement n'est intervenu du fait notamment des circonstances dues à la crise sanitaire. Considérant la nouvelle rédaction des dispositions de l'article L511-6-3bis du Code monétaire et financier modifié par ordonnance n°2019-698 du 3 juillet 2019 ayant porté à trois ans la durée maximale des prêts entre entreprises, les Parties sont convenues de proroger rétroactivement, pour un an, le prêt conclu le 12 juin 2018 par avenant en date du 16 décembre 2020. Ce prêt a été partiellement soldé par compensation de créance par la souscription par LANCEL INTERNATIONAL SA à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 décembre 2020 dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration le 18 février 2021, de sorte que son montant s'élève, en principal, depuis lors, à la somme de 4.798.433 euros.

Au cours de l'exercice, les intérêts générés au titre des deux prêts ci-dessus s'élèvent à la somme de 362.666 euros.

- LANCEL SOGEDI a conclu avec LANCEL INTERNATIONAL un contrat de licence « Licence agreement » en date du 2 juin 2018 et à effet le 3 juin 2018, pour une durée de deux ans renouvelable tacitement pour une année, au titre de la redevance d'usage des droits de propriété intellectuelle et de prestations de services. Le taux de redevance est de 5%. Il a donné lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 à une facturation par la société LANCEL INTERNATIONAL SA de la somme de 266.100 euros.
- *Conventions conclues avec la société PIQUADRO SPA*
 - Personnes concernées :
 - o Monsieur Marco PALMIERI : Président du Conseil d'administration de LANCEL SOGEDI et Président du Conseil d'administration et Administrateur Délégué de PIQUADRO SPA ;
 - o Monsieur Robert TROTTA : Administrateur et Directeur Général Délégué de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de PIQUADRO SPA.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société PIQUADRO SPA un contrat de prestation de services de développement commercial « Service agreement » en date du 4 juin 2018, à effet le même jour, pour une durée initiale devant se terminer le 31 mars 2019, renouvelable tacitement ensuite pour une durée d'une année. Ce contrat prévoit que la société PIQUADRO SPA

fournisse à la société LANCEL SOGEDI des prestations de conseil en matières administrative et stratégique. Ces prestations ont donné lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, à une facturation par la société PIQUADRO SPA de la somme de 512.652 euros.

- LANCEL SOGEDI a conclu avec la société PIQUADRO SPA un contrat de « Manufacturing agreement » à effet le 4 juin 2018, pour une durée indéterminée, ayant donné lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 à une facturation par la société PIQUADRO SPA de la somme de 1.357.135 euros au titre de l'achat de produits finis et de la somme de 145.770 euros au titre de frais divers (refacturation de frais de voyages, frais de développement, prototypes, communication notamment).
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société PIQUADRO SPA un contrat de prestation de services « Services agreement » en date du 1^{er} janvier 2019, à effet à le même jour, pour une durée se terminant le 31 décembre 2025. Ce contrat prévoit que la société LANCEL SOGEDI obtienne l'exécution en sa faveur de prestations diverses et la mise à disposition d'un espace showroom sis à Milan, Italie. Ces prestations ont donné lieu, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, à une facturation par la société PIQUADRO SPA de la somme de 155.411 euros.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société PIQUADRO SPA un contrat de prestation de services e-commerce « Services agreement » en date du 1^{er} décembre 2019, à effet à le même jour, pour une durée initiale devant se terminer le 31 mars 2020, renouvelable tacitement ensuite par durée d'une année. Ce contrat prévoit que la société PIQUADRO SPA soit chargée de la gestion de la plateforme e-commerce de la société LANCEL SOGEDI. Ces prestations ont donné lieu, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, à une facturation par la société PIQUADRO SPA de la somme de 44.425 euros.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société PIQUADRO SPA un contrat de prestation de services de développement commercial « Services agreement » en date du 1^{er} avril 2019, à effet à le même jour, pour une durée initiale devant se terminer le 31 mars 2020, renouvelable tacitement ensuite par durée d'une année. Ce contrat prévoit que la société PIQUADRO SPA soit chargée de prestations liées au développement commercial de la société LANCEL SOGEDI. Ces prestations ont donné lieu, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, à une facturation par la société PIQUADRO SPA de la somme de 249.815 euros.
- *Conventions conclues avec la société « sœur » LANCEL ITALIA*

- Personnes concernées :
 - o Monsieur Marco PALMIERI : Président du Conseil d'administration de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA ;
 - o Monsieur Giovanni BONATTI, Administrateur et Directeur général de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA ;
 - o Monsieur Robert TROTTA : Administrateur et Directeur Général Délégué de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société « sœur » LANCEL ITALIA un contrat de prestation de services « Services agreement » en date du 1^{er} avril 2019, à effet à le même jour, pour une durée d'un an renouvelable tacitement. Ce contrat prévoit que la société LANCEL ITALIA fournisse des conseils et services afin de permettre le développement des activités de LANCEL ITALIA conformément aux standards et pratiques de la marque en vue de tendre à la meilleure pénétration du marché. La contribution est assise sur un return On Sale ratio qui, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, a donné lieu au paiement par la société LANCEL SOGEDI à LANCEL ITALIA de la somme de 393.244 euros.
- *Conventions conclues avec la société « sœur » LANCEL IBERIA*
 - Personnes concernées :
 - o Monsieur Marco PALMIERI : Président du Conseil d'administration de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA ;
 - o Monsieur Giovanni BONATTI, Administrateur et Directeur général de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA ;
 - o Monsieur Robert TROTTA : Administrateur et Directeur Général Délégué de LANCEL SOGEDI et membre du Conseil d'administration de LANCEL INTERNATIONAL SA.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société « sœur » LANCEL IBERIA un contrat de prestation de services « Services agreement » en date du 1^{er} avril 2019, à effet à le même jour, pour une durée d'un an renouvelable tacitement. Ce contrat prévoit que la société LANCEL IBERIA fournisse des conseils et services afin de permettre le développement des activités de LANCEL IBERIA conformément aux standards et pratiques de la marque en vue de tendre à la meilleure pénétration du marché. La contribution est assise sur un return On Sale ratio qui, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, a donné lieu au paiement par la société LANCEL SOGEDI à LANCEL IBERIA de la somme de 226.989 euros.

- *Conventions conclues avec la société THE BRIDGE SPA*
 - Personnes concernées :
 - Monsieur Marco PALMIERI : Président du Conseil d'administration et Administrateur Délégué de THE BRIDGE SPA ;
 - Monsieur Robert TROTTA : membre du Conseil d'administration de THE BRIDGE SPA.
 - LANCEL SOGEDI a conclu avec la société THE BRIDGE SPA un contrat de « Manufacturing agreement » à effet le 4 juin 2018, pour une durée indéterminée, ayant donné lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 à une facturation par la société THE BRIDGE SPA des sommes suivantes :
 - 14.777.315 euros au titre de l'achats de produits finis ;
 - 74.956 euros au titre des frais de développement ;
 - 160.829 euros au titre de l'achat de prototypes ;
 - 11.171 euros au titre de frais divers.

Paris – La Défense, le 15 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

LANCEL

PARIS 1876

POUVOIR

Je soussigné Giovanni BONATTI, né le 9 juin 1966 à Parma, Italie, de nationalité italienne,

Demeurant 81, rue Madame – 75006 Paris, France,

Agissant en qualité de Directeur Général de la société LANCEL SOGEDI SA,

Donne par les présentes pouvoir à Matteo ROSSI et à Pierre-Olivier GIRARD, avocats,

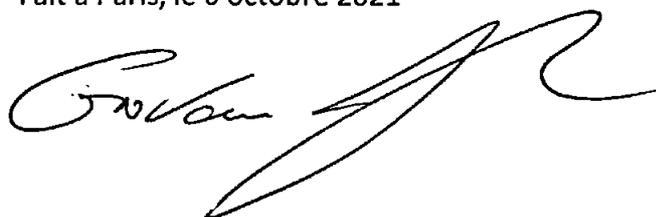
Demeurant : Studio Legale Rossi e Associati, Cordo Matteotti 1, 20121 Milan, Italie,

Pour moi et en mon nom, de faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant la société auprès des organismes compétents.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Paris, le 6 octobre 2021



BONIFICO SEPA

Inserimento Dati

Conferma

Riepilogo



IL BONIFICO E' STATO INOLTTRATO CORRETTAMENTE

ATTENZIONE: Il bonifico SEPA verso altre Banche può essere annullato entro le ore 20.00 di oggi o - in caso di richiesta di esecuzione in data successiva a quella odierna - entro le ore 20 del giorno lavorativo precedente la data di esecuzione richiesta. Il bonifico SEPA su nostra Banca con data esecuzione corrispondente alla data odierna viene eseguito in tempo reale e non è annullabile. Può essere annullato solo in caso di richiesta di esecuzione in data successiva a quella odierna, entro le ore 20.00 del giorno lavorativo precedente la data di esecuzione richiesta. Per annullare il bonifico SEPA clicchi qui (e scelga *Bonifico SEPA*).

DATI ORDINANTE

Conto corrente di addebito 03089 00000040191557 IBAN IT62M0200801760000040191557

Intestatario

STUDIO LEGALE ROSSI E ASSOCIATI

Ordinante effettivo No

DATI BONIFICO

Riferimento

1101212860107351

Denominazione

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE P

Indirizzo

1 QUAI DE CORSE

Località

PARIGI

Paese di residenza:

FRANCIA

Banca

LA BANQUE POSTALE

Codice IBAN

FRS220041000010315086R02038

Cod. BIC/SWIFT

PSSTFRPPPAR

Importo:

45,20

Commissioni:

0.10

Data esecuzione

13.10.2021

Categoria pagamento

Causale

DEPOT COMPTES ANNUELS 2021 LANCEL SOGEDI

I contenuti di questa stampa sono da considerarsi a titolo puramente informativo e non sostituiscono in alcun modo le comunicazioni ufficiali inviate dalla banca.:



Vuoi impostare la notifica push come metodo di validazione preferito?

MODIFICA